COMMUNE D'ELZANGE

Le petit elzangeois

09 novembre 2020

SOMMAIRE

Le Mot du Maire P 1 « Un futur pour Elzange » P. 2 Ils ont délibéré P. 3 **CCAS** P 8 Rentrée des classes P. 8 Incivilités P. 9 Journée citoyenne P. 10 Piste cyclable P. 11 Bibliothèque municipale P. 12 Nos Associations P. 13 Un elzangeois à l'honneur P. 16

MAIRIE

17 rue de la mairie 57970 ELZANGE

■ 03 82 59 64 00 • mairie.elzange@wanadoo.fr http://elzange.fr/ https://www.facebook.com/ elzange57970/

> Heures d'ouverture: Lundi et vendredi 17h00 à 19h00

BIBLIOTHEQUE

■ 03 82 50 19 40 ⊕ bibliothequeelzange@wanadoo.fr

Mercredi 15h00 à 18h00 Vendredi 17h00 à 18h30

Le Mot du Maire

Revoilà « Le Petit Elzangeois » après une longue absence liée à la Covid 19 et la période préélectorale.

Des mesures exceptionnelles ont été prises par l'OMS et nos gouvernants pour lutter contre la propagation de cette pandémie.

Pour la deuxième fois le pays est arrêté, du jour au lendemain, incroyable! Nous vivons une période ahurissante avec interdiction de déplacement et confinement de la population.

Situation inédite, une crise sanitaire majeure provoquée par une maladie infectieuse apparue fin 2019 en Chine avant de se répandre au reste du monde.

Malgré tout, les élections municipales du 15 mars sont maintenues dans ce contexte controversé face à la pandémie.

Seule. La liste « Un futur pour Elzange » est élue.

Fortement rajeunie (le plus jeune n'a que 24 ans) la nouvelle équipe m'a accordée sa confiance le.... 25 mai, date de l'installation du nouveau conseil.

C'est donc avec une certaine émotion que je deviens le premier magistrat de votre commune et je remercie chaleureusement mes colistiers.

Cette confiance m'honore et je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne. Je serai le maire de tous, disponible, à l'écoute, préoccupé par le bien-être des Elzangeois et Elzangeoises.

Je remercie également les électeurs qui se sont déplacés pour voter le 15 mars dans cette ambiance si particulière, vous avez fait preuve de civisme et de courage.

A la mairie, les nouveaux élus, engagés à mes côtés ont à cœur de préparer l'avenir de notre commune et de relever les défis qui nous attendent : l'avenir de notre école, le stationnement à la cité, la sécurité routière mais aussi des animations loisirs avec une nouvelle équipe à la bibliothèque, création d'un nouveau club de football ou en projet un trail (courses pédestres), nouvelles vitrines de notre village.

Les Elzangeois sont formidables.

Avec le confinement la vie s'est adaptée, des élans de solidarité ici ou là entre voisins pour aider, faire les courses ou autres.

Répondant à l'appel d'Anne-Marie, un groupe de couturières et un couturier s'est constitué pour confectionner des masques en quantité suffisante pour en distribuer à toute la population. Chapeau bas, bravo!

Je souhaite revenir sur l'ancienne municipalité menée par Guy SOULET pour qui j'ai beaucoup d'affection, nous avons beaucoup appris et partagé à ses cotés durant les 3 mandats où il était aux commandes.

Homme d'engagement, de conviction, pédagogue, d'une droiture exemplaire, un vrai capitaine, rassembleur autour de ses projets, mais aussi gentil, serviable à l'écoute et toujours de bon conseil .

Il était entouré d'adjoints et de conseillers avec qui, il a transformé le village, rappelez-vous : l'enfouissement des réseaux, la rénovation de la salle des fêtes, les rues et trottoirs, la toiture de l'école, le garage... Notre village est propre et plaisant.

BONNE RETRAITE : Guy, Claude, René, Anne-Marie, François BON VENT aux autres

Faites attention et portez-vous bien.

Gérard Leray



Un futur pour Elzange

Le 15 mars 2020 vous avez votez pour une nouvelle équipe municipale!

Lors de la première réunion du conseil municipal, les nouveaux membres ont élu à l'unanimité M. Gérard LERAY Maire d'Elzange.

S'en est suivie les élections des Adjoints à savoir :

⇒ 1er Adjoint : Philippe HANRION
 ⇒ 2ème Adjointe: Myriam TESSARI
 ⇒ 3ème Adjoint: Jean-Paul LAUER
 ⇒ 4ème Adjointe: Annick DEMENUS

🔊 RAPPEL des grandes lignes du programme et objectifs de l'équipe 🔊

☞ Le maintien de notre Ecole Maginot

Etude Chauffage de l'école Maginot Poursuivre l'enfouissement des réseaux secs Assainissement Rue de la Scierie Réfection des trottoirs de la Cité Extension du cimetière

♡ Notre environnement:

La Cité: Remodeler les talus par des plantations et du fleurissement.

Mise en valeur de la piste cyclable Zéro Phyto

Lutte contre les dépôts sauvages.

▽ <u>Le « bon vivre » et lien social:</u>

Le CCAS

Soutien aux associations

▽ La sécurité:

Aménagement Route départementale (RD2)
Remise en état des Chemins communaux
Protection des personnes
Lutte contre le vandalisme

La bibliothèque Municipale. L'Espace socioculturel

▽ La transparence et communication:

« Le Petit Elzangeois » Site internet facile Panneau d'affichage administratif Panneau Pocket



✓ Les premières décisions de la nouvelle mandature

Conseil municipal du 08 06 2020

<u>1/2020 - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR</u> LE CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
- 3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum à 200 000 € par année civile ;
- 21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 22° De prendre les décisions mentionnées aux <u>articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine</u> relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

A chaque réunion du conseil municipal, le maire rendra compte de l'exercice de ces délégations ainsi qu'il est prévu

à l'article L2122-23 du CGCT

Les premières décisions de la nouvelle mandature

Conseil municipal du 08 06 2020

2/2020 - INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET: 5/2020 - REGIE DE TRANSPORT **AUX ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide, avec effet au 25 mai 2020 :

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints, conformément aux délégations actées par arrêté du maire, comme suit :

- Strate démographique de la commune : 500 à 999 habitants
- MAIRE: taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique: 40.3 %
- ADJOINTS: taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 10.7 %

3/2020 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCES EXTERIEURES ET DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS

SIDEET (Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'assainissement de l'Est thionvillois) :

Délégués titulaires : Gérard LERAY - Serge DOSDA

Délégué suppléant : Myriam TESSARI

SYNDICAT DE GESTION DU GYMNASE DE **KEDANGE-SUR-CANNER:**

Délégués titulaires : Myriam TESSARI – Annick **DEMENUS**

SISCODIPE (Syndicat Intercommunal de la Concession de Distribution Publique d' Electricité):

Délégué titulaire : Jean-Paul LAUER Délégué suppléant : Annick DEMENUS

SIAKHOM (Syndicat Intercommunal d'assainissement de Koenigsmacker Hunting Oudrenne et Malling):

Délégués titulaires : Annick DEMENUS – Gérard LERAY

Délégué suppléant : Philippe HANRION SIVU Fourrière du Jolibois :

Délégué titulaire : Régine MATHOUILLOT Délégué suppléant : Annick DEMENUS

4/2020 - NOMINATION DES MEMBRES AU C.C.A.S.

Président de droit : Gérard LERAY Vice-Président : HANRION Philippe

Résultat des élections pour les membres du Conseil municipal

Régine MATHOUILLOT Yann **KNIPPER** Nadine MACRELLE Serge DOSDA Gilbert MONELLE Jean Paul LAUER Charly LOUIS Nadia HAMAMA

Propositions du Maire qui les nommera par arrêté des membres hors conseil:

René ZENNER Michel CASMARET Sylvie GRADOS Gabriel LECHEVALLIER Laurence MEYER Martine LAUER Géraldine HOEFFEL Rosalba KNIPPER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE:

Sur proposition du maire, sont nommés membres du conseil d'exploitation de la Régie Communale de Transport pour la durée du mandat du conseil municipal actuel :

Gilbert MONELLE Yann KNIPPER Philippe HANRION Olivier ZDUN

Raymond OTTERMANN — Stéphane KLEIN – 2 hors conseil.

Sur proposition du maire, Raymond Ottermann est désigné Directeur de la Régie

Charge M. le Maire, de mettre à jour le règlement.

6/2020 - ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE ET DESIGNATIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS **COMMUNALES**

∽ ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS

1^{er} Adjoint: Philippe HANRION

- Délégué communautaire suppléant
- Communication
- CCAS Personnes âgées

2^{ème} Adjoint : Myriam TESSARI

- Correspondante de la cité et du lotissement de la Canner
- Affaires scolaires
- Jeunesse et sport

3^{ème} Adjoint : Jean-Paul LAUER

- Correspondant village
- Personnel communal
- Fêtes et Cérémonies
- Forêt communale, cimetière, morgue

4ème Adjoint: Annick DEMENUS

- Correspondante lotissement
- Culture et animations
- Bibliothèque, Espace socioculturel

∽MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Tranquillité publique : Philippe HANRION – Jean Paul LAUER - Annick DEMENUS- Serge DOSDA- Charly **LOUIS**

Travaux, bâtiments communaux: Philippe HANRION -Myriam TESSARI - Jean Paul LAUER - Annick DE-MENUS – Charly LOUIS – Yann KNIPPER – Alan ZECH – Serge DOSDA – Gilbert MONELLE - Olivier ZDUN

Appels d'Offres et adjudications : Charly LOUIS – Gilbert MONELLE – Philippe HANRION – Olivier ZDUN Affaires scolaires: Myriam TESSARI - Régine MATHOUILLOT - Charly LOUIS - Nadia HAMAMA -Annick DEMENUS - Nadine MACRELLE - Philippe **HANRION**

Le petit elzangeois $n^{\circ}76$ PAGE 4

✓ Les premières décisions de la nouvelle mandature

Conseil municipal du 08 06 2020

<u>Communications</u>: Philippe HANRION- Nadia HAMAMA – Yann KNIPPER

<u>Jeunesse et sport :</u> Myriam TESSARI – Charly LOUIS – Alan ZECH – Jean Paul LAUER

<u>Fêtes et cérémonies:</u> Jean Paul LAUER -Régine MATHOUILLOT – Charly LOUIS – Nadine MACRELLE – Serge DOSDA – Philippe HANRION -

<u>Cimetière et dépositoire</u>: Jean-Paul LAUER – Régine MATHOUILLOT – Yann KNIPPER – Alan ZECH

<u>Tourisme</u>, <u>nature</u>, <u>forêt</u>: Jean-Paul LAUER – Annick DEMENUS- Charly LOUIS – Alan ZECH - Serge DOSDA – Olivier ZDUN

<u>Correspondant défense</u>: Yann KNIPPER <u>Correspondant défense</u>: Serge DOSDA

7/2020 - DESIGNATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

La population étant inférieure à 2000 habitants (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants)

Le conseil municipal propose les commissaires (en nombre double) suivants :

Président : le Maire, Gérard LERAY

12 titulaires 12 suppléants Nadine MACRELLE Jean-Louis ZECH Claude DUCHAUSSOY Régine MATHOUILLOT Jean-Pierre LEYK Lucien SCHMIT Myriam TESSARI Jean-Paul VEDRAL Gilbert MONELLE Jean-Paul LAUER François ZECH Olivier ZDUN Firmin JUNGLING **Raymond SCHMITT** Gérard KLEIVER Michel CASMARET Rosalba KNIPPER Roger HIRTZ Serge DOSDA René ZENNER Etienne BAILLY (H.C.) Lucien THILL (H..C.) André MERTZ (H.C.) Jean ROCK (H.C.).

En rouge les retenus par les services des finances publiques

<u>8/2020 - DELIBERATION INSTAURANT LA PRIME</u> EXCEPTIONNELLE COVID19

Vu la loi (...), Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des présents :

Article 1 : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 : Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 700 euros. Elle sera versée en 1 fois, le mois de juin 2020 Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : Des crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

Conseil municipal du 29 06 2020

<u>9/2020 - TAUX D'IMPOSITION 2020 DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES</u>

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les taux des 2 taxes directes locales.

		T.H.	F.B.	F.N.B.	Total
20 10	Taux :	11.46 %	15.35 %	56.16 %	
	Bases	407 108	284 682	6 797	
	Produits -	46 654.00 €	43 699.00 €	3 817.00 €	94 170.00 €
20 18	Taux	11,46 %	15,35 %	56,16 %	
	Bases	472 400	321 300	7 500	
	Pro- duits	54 137,00 €	49 320,00 €	4 212,00 €	107 669,00 €
20 20	Taux	X	15.35 %	56.16 %	
	Bases	X	340 600	7 800	
	Produits	X	52 282.00 €	4 380,00 €	56 662,00 €

<u>10/2020 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u> 2020

Après délibération, le Conseil Municipal décide à

l'unanimité des présents de voter les subventions suivantes :

Amicale Donneurs Sang BH 200.00 €

Amicale des conseillers 1000.00 €

Amicale Sapeurs Pompiers Koenigsmacker 200,00 €

APEI THIONVILLE 800.00 €

APOLO J 300.00 €

ASS Franç contre les myopathies 100.00 €

ASS VIE LIBRE 50.00 €

ASS Sclérose en plaques 100.00 €

La croix rouge française 150.00 €

La pédiatrie enchantée 100.00 €

✓ Les premières décisions de la nouvelle mandature

Conseil municipal du 29 06 2020

La prévention routière 50.00 € Les restaurants du cœur 200.00 € Ligue nation contre le cancer 100.00 € Mission Locale 50.00 € Secours catholique 50.00 € Secours populaire Français 50.00 € V.M.E.H. de Thionville 50.00 € Une rose un espoir 100.00 € J.S.P (Jeunes sapeurs-pompiers) 200.00 €

Téléthon 100.00 €

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

11/2020 - COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2020 M14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif pour 2020 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal: ADOPTE le BP 2020 de la commune Le budget primitif s'élève à :

En fonctionnement: 716 033.70 € En Investissement: 202 650.15 €

12/2020 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 :

COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENTS RECENSEURS

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de l'INSEE en 2021:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Vu le CGCT (...)

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2021.

DECIDE: La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 2 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant de janvier à février.

Les agents seront payés à raison d'une somme forfaitaire de 650.00 € brut chacun:

De désigner la secrétaire de mairie comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

13/2020 - REGIE DE TRANSPORT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BUS A LA CCAM

Monsieur le Maire expose : Le service animation de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a sollicité la commune d'Elzange pour la mise à disposition du bus scolaire communal et son chauffeur durant les activités des

« Semaines estivales 2020 » organisées par la CCAM.

Il est proposé de fixer les tarifs de remboursement comme suit:

- Tarif horaire de l'agent (chauffeur) 20.00 € / heure
- Tarif bus 0.90 € / km

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal:

ADOPTE les termes de la convention de mise à disposition du bus et son chauffeur entre la Commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, telle que jointe en annexe de la présente délibération;

ACCEPTE les tarifs de remboursement tels qu'ils sont inscrits dans la présente délibération

AUTORISE M le Maire à signer la convention de mise à disposition du bus et son chauffeur entre la Commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, ainsi que tous les autres actes nécessaires.

14/2020 - VENTE DE TERRAINS A LA CITE

Le maire fait part au conseil des demandes de :

M et Mme GRADOS, propriétaires de leur maison n°12 rue de Picardie, souhaitant acquérir la parcelle jouxtant leur propriété sur l'arrière, partie du terrain communal cadastré section 4 parcelle 589, non constructible, que la municipalité leur avait autorisé l'occupation, d'une superficie de 330 m² environ.

et M. et Mme ROTHENMACHER, propriétaires de leur maison n°10 rue de Picardie, souhaitant acquérir la parcelle jouxtant leur propriété sur l'arrière, partie du terrain cadastré section 4 parcelle 589, communal constructible, que la municipalité leur avait autorisé l'occupation, d'une superficie de 330 m² environ.

Sachant, que la commune par délibération n° 4 du 25/10/2019, avait fixé le prix du m² à 6.13 € pour le même type de transaction, il serait raisonnable de se baser sur ce prix, ce qui donnerait environ:

 $6.13 \times 330 = 2000.00 \in$

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal

DECIDE de vendre une partie de la parcelle communale section 4 parcelle 589 d'une superficie de 330m² environ, à M et Mme GRADOS, domiciliés n°12 rue de Picardie à ELZANGE 57970;

DECIDE de vendre une partie de la parcelle communale section 4 parcelle 589 d'une superficie de 330m² environ, à M et Mme ROTHENMACHER, domiciliés n°10 rue de Picardie à ELZANGE 57970 :

PRECISE que les frais de bornage seront à la charge de l'acheteur;

PRECISE que ces ventes se feront par actes notariaux.

PAGE 6 Le petit elzangeois n°76

✓ Les premières décisions de la nouvelle mandature

Conseil municipal du 05 10 2020

15/2020 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents de voter la subvention suivante :

SPA: 100.00€

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.

16/2020 – CDG57 CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil, après en avoir délibéré :

VU la Loi (...)

DECIDE: d'accepter la proposition suivante concernant les contrats d'assurance des risques statutaires :

Assureur : AXA France Vie

Courtier: Gras Savoye Berger Simon

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021). Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL

Risques garantis:

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Conditions: (taux / franchise)

Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.93 %

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes administratifs s'y afférents

17/2020 - TRAVAUX MONUMENT AUX MORTS

M. le Maire explique que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de procéder à la réfection des marches du monument aux morts et présente le devis de la société Marbrerie Corti.

Les membres du conseil demandent une consultation pour d'autres devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

AUTORISE le maire à demander toutes les subventions possibles.

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y afférents.

18/2020 – MATEC GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique. Monsieur le Maire informe l'assemblée aue le Département de (coordonnateur) a mandaté son assistant MATEC à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maitriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

AUTORISE l'adhésion de la commune d'Elzange au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité;

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité;

AUTORISE le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

<u>19/2020 – PROGRAMME FUS@É</u>

Le Maire présente le programme intitulé Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

Fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique. Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents DECIDE: D'ADHERER au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique

LE CCA

1 – ORGANISATION 2020 – AINÉS DE LA COMMUNE

VU la situation sanitaire COVID 19 ; le repas des ainés pour l'année 2020 est annulé. A titre exceptionnel, un panier garni sera offert aux habitants de 65 ans et plus. Budget entre 20 et 30€ (voir colis individuels et couples)

Les membres du CCAS se chargeront de distribuer les paniers par quartier.



2 - CADEAUX



Cadeaux des habitants malades budget entre 15.00€ et 20.00€ / personne Cadeaux des doyens budget entre 40.00€ et 50.00€ / personne

Les membres du CCAS se chargeront de rendre visite aux habitants malades/doyens et de distribuer les cadeaux.

Pour le choix et l'achat des cadeaux aux malades c'est Mesdames Rosalba KNIPPER et Sylvie GRADOS qui s'en chargeront.

Pour le choix et l'achat des cadeaux des doyens c'est Gérard LERAY qui s'en

Ne pas oublier de signaler les personnes hospitalisées ainsi que les naissances.

2020-2021 RENTRÉE SCOLAIRE

Classe de Rachel VIVIER

PETITE SECTION: 9

AUGER Mathis BORNEOUE Aron FATH TOTH Gabriel FRISSE DELESALLE Eliot **HUSSON** Noémie LENTINI Mylie TRUNFIO Giulia **URBANSKI** Paul ZAFRAN Alexy

MOYENNE SECTION: 5

BERRABAH Riyad **KETZINGER Valentine** LOPES OLIVEIRA Sienna MACRELLE Liaam MAX Yelina

GRANDE SECTION: 5

BORNEQUE Evan GAUTIER Yann HOSY Lynaël LENTINI Mylan PFLIER Kaïs

Classe de **Dominique BAUCE**

C.P.: 13

ADDAOU Wijdane **AUGER Léane DELESALLE Enzo** DELESALLE Jade **JEANSON Léo** KAZUBSKI Noa **KETZINGER Jules KOZINSKI** Louane **MEKNACI** Rayane **MONNAUX** Emily RAKAMARIC Léa WEBER Timothé ZAFRAN Charlyne

C.E.1.: 3

BARBIER JUNGER Nolan DEL GUERCIO Oscar **VERON Paul**



Carte de bus

Elles sont à retirer en mairie

1 enfant : 90 € 2 enfants : 120 € 3 enfants : 150 €

Classe de Marc HIEBEL

C.E.2 : 9

ARSAC Lily HIJAZI Robin JEANSON Emy KIFFER Tamara LARDé Lola LOPES OLIVERA Lexie LOUIS Sarah PLA Kevin STULFAUTH Loghan C.M.1:8

CASTELLOTTO Louann CRAPANZANO Flavio **DEL GUERCIO Yanis HUSSON** Kylian LOUIS Nathan MONNAUX Zoé PLA Maeva **RAKAMARIC Mickael** C.M.2:6ADDAOU Radia DELESALLE Lana HARY Léo **KAZUBSKI Margaux**

TRIKI Timothé **VERON Clément**



PAGE 8 Le petit elzangeois n°76



D'aucuns s'imaginent en droit de tout faire à leur guise foulant le respect de la nature et des hommes dans la fange de leur propre turpitude.

Ces "incivilités", ce non-respect de la nature et d'autrui, sont de plus en plus fréquentes et de moins en moins acceptables et acceptées. Ci-dessous les dernières en date relevées (liste malheureusement non exhaustive) :



Dépôts sauvages : malgré de nombreux rappels à l'ordre, des dépôts sauvages (gravats, ferraille, sacs poubelle, etc...) sont toujours constatés et notamment au bord des chemins ou dans les forêts. Rappelons que ces malveillances peuvent être sanctionnées par des amendes allant de 1500€ à 150 000€ (Article L.541-3 du code l'environnement).

Incendie au cimetière : le 22 avril 2020, le composteur en bois qui se trouvait au cimetière, fabriqué par notre employé communal Damien, a pris feu pour des raisons encore inconnues. Les pompiers de Metzervisse ont du intervenir pour éteindre le feu.





Feu de broussailles: le 4 août 2020, un feu d'origine volontaire s'est déclaré derrière les containers à verre et à papier, au niveau de l'air de jeu du village. Heureusement, seulement quelques mètres carrés d'herbes sèches ont pris feu. L'intervention des pompiers a été nécessaire pour maîtriser cet incendie afin d'éviter un embrasement plus important en cette période de sécheresse. La déchetterie de Koenigsmacker n'est pourtant distante que de quelques kilomètres.

Collecte citoyenne des déchets abandonnés



La cause énergétique s'est renforcée ces dernières années et on a pu remarquer que cette transition passe par des gestes simples au quotidien et désormais, les citoyens prennent de plus en plus les devants avec des actions écologiques.

Ainsi ces derniers temps nous avons vu émerger de nombreuses initiatives tel que le mouvement Clean Walker, qui organise régulièrement des randonnées à travers la France dans le but de nettoyer les villes des déchets (canettes, mégots, emballage…) et d'autre mouvement tel que le Plogging une tendance suédoise, pour les plus sportifs, qui consiste à courir et ramasser les déchets.



Une journée citoyenne a été organisée le 26 et 27 par la communauté de communes de l'Arc Mosellan dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement durable. Seize communes ont participé à cette opération.

Les habitants d'Elzange ont ainsi répondu présent à l'appel.

Ainsi le 26 septembre à 9h00 les volontaires se sont donnés rendez-vous devant la mairie et c'est équipé de gilets, de gants et de pinces qu'ils sont partis arpenter les rues et les abords d'Elzange dans une sorte de chasse au trésor qui s'est révélée fructueuse.



La collecte s'est terminée dans la bonne humeur au cours d'un barbecue organisé par la mairie.

Ce barbecue a aussi été l' occasion de partager un moment convivial avec nos anciens.

On retiendra cette superbe initiative qui a permis aux gens de se regrouper pour une balade collective et de prendre conscience que même à notre échelle humaine on peut contribuer à nettoyer notre planète.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine.



mauguration de la piste cyclable et de la Passerelle de la Canner

Les cieux nous ont accordé un court répit à partir de 16h00 ce vendredi 2 octobre 2020 pour l'inauguration de la piste cyclable entre Elzange et Kænigsmacker. Cela faisait des années que l'Arc Mosellan souhaitait prolonger la piste cyclable entre Elzange et Kænigsmacker et aujourd'hui la construction de la piste est finie.

Cette nouvelle piste vous donnera l'occasion de profiter de votre deux-roues en sécurité.

Que ce soit pour une balade en famille, pour une sortie sportive ou pour tout simplement découvrir notre belle région, la piste a été aménagée pour tous et ce même si on ne pratique que rarement le vélo. Aussi cette dernière jonction de la piste boucle la boucle cyclable qui permettra aux



amateurs de belles promenades de traverser toute la vallée de la Canner et de rejoindre les berges de Moselle.

Aussi ce vendredi 2 octobre, la mairie d'Elzange a donc répondu présent à l'invitation de Arnaud *SPET*, Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, Président du Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan - Rive Droite, Le Conseil Communautaire ainsi que le Conseil Syndical,

L'évènement s'est déroulé en présence de

Patrick WEITEN, Président du département de la Moselle, Thierry HEGAY, Sous-préfet de Thionville, Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle, Isabelle RAUSCH, Députée de la Moselle, Des maires des communes environnantes,

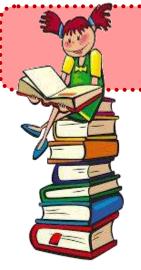
Du commandant de la gendarmerie de Thionville et la commandante de la brigade de gendarmerie de Guénange.

40 vélos avaient été mis à disposition par la ville de Thionville afin de permettre aux volontaires de se rendre jusqu'à la passerelle et ainsi de couper le ruban d'inauguration et d'officialiser l'ouverture de la piste cyclable.

Le départ à vélo s'est fait depuis la rue du Moulin. A 16h45 nous avons pu écouter les discours des invités.

A l'issue de l'inauguration un verre de l'amitié a été offert par la Communauté de Communes. L'après-midi a permis aux participants d'échanger en toute convivialité.





Bibliothèque Municipale

Dans notre petit village d'ELZANGE, un des souhaits de notre ancien maire Mr Guy Soulet était de mettre à disposition une bibliothèque, il en va de soit pour un ancien instituteur.

Elle a d'abord commencé au-dessus de la salle socioculturelle avec des encyclopédies puis elle s'est enrichie

au fil du temps avec de nombreux ouvrages. D'ailleurs nous tenons à remercier les bénévoles : Mr Wallerich, Mme Védral, Christiane, Marie-Jeanne et Anne-Marie notre conteuse et aide aux devoirs qui vous ont reçu et ont permis de faire vivre ce lieu important tout au long de ces nombreuses années.



Après des travaux entrepris par la commune et des subventions importantes, elle continuera à recevoir les lecteurs au-dessus de la mairie.

La Bibliothèque s'est offerte aujourd'hui un petit relooking et un désherbage (Sous ce terme poétique se cache, en fait, l'élimination de livres détériorés, trop anciens pour destruction ou don, donc donnés à Amnesty Internationale.)

Elle vous accueille à nouveau depuis la rentrée avec pas moins de 5694 livres qui garnissent les rayonnages. Ces ouvrages peuvent être consultés sur place ou emportés à domicile grâce à un système de prêt informatisé : des romans, des documentaires, des biographies, des ouvrages dédiés à la Lorraine, des revues (loisirs, sports, sciences...), des bandes dessinées...

Notre bibliothèque est liée à la médiathèque de Nilvange qui met à notre disposition des ouvrages.

Plusieurs fois dans l'année, les stocks prêtés sont échangés contre de nouveaux arrivants.

Par ailleurs, Sylvie, Jacqueline, Isabelle et Annick nos bibliothécaires ont été fières d'organiser une journée porte ouverte le samedi 3 octobre 2020. Elles

ont accueilli avec un grand plaisir quelques petits lecteurs accompagnés de leurs parents ou grands-parents, ravis d'emprunter des mangas et albums d'enfants.



Jours et heures d'ouverture

Le mercredi de 15h00 à 18h00 Le vendredi de 17H00 à 18h30

Nous sommes aussi ravis de vous accueillir pour une nocturne le mardi 08 décembre de 20h00 à 22h00





ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIO EDUCATIVE DU GROUPE SCOLAIRE MAGINOT D'EZANGE



Afin de pouvoir financer des sorties, des goûters, des activités scolaires et autres, l'ASSE travaille toute l'année. Ses bénévoles (parents, grands parents, amis et Elzangeois), toujours entourés par la Mairie et ses membres, font le maximum pour vous proposer des opérations diverses et variées. Même si cette année à été écourtée, voici ce que nous avons pu vous proposer :

Bilan des activités de l'année 2019-2020 :

Les photos individuelles.

Une après midi Halloween pour les enfants à la salle des fêtes

Une commande de sapins de Noël.

Les calendriers de l'avent

Une commande de chocolats de Pâques

Beaucoup de manif annulées (cross, théâtre, kermesse ...), les sorties de fin d'année n'ont pas eu lieu non plus... L'argent non utilisé pourra donc être redistribué cette année ©

Constitution du nouveau bureau 2020-2021 :

Après l'annonce du départ de Myriam TESSARI de son poste de présidente, voici ce qui a été voté

Présidente : JEANSON Charlène Trésorière : ADDAOU Amal

Présentation des manifestations pour l'année 2020-2021 :

Les photos individuelles,

reconduire (ou pas) l'opération des sapins, et voir pour les calendriers de l'avent.

Les après-midis récréatives d'Amal auront lieu certains mercredis des vacances scolaires, mais avec le contexte sanitaire, les parents ne pourront pas rester

Une commande de Chocolats de Paques via une nouvelle marque.

En Avril 2021 : la troupe des Baladins reviendra pour une nouvelle pièce.

Voir pour le spectacle de fin d'année.

Mot de Myriam:

« Ma fille rentrant au Collège, c'est avec un pincement au cœur que je quitte mon poste de Présidente, après 6 ans de service. Il est légitime et primordial, que ce soit le parent d'un élève de Primaire qui ait ce poste. Je suis fière d'avoir intégrée cette équipe, et j'y resterai en tant que bénévole encore longtemps ©

Je passe la main à Charlène sans inquiétude, elle saura apporter l'enthousiasme, la motivation et la fraicheur de la nouveauté. Je lui souhaite une magnifique aventure ... »

Mot de Charlène :

"C'est avec grand plaisir que j'intègre l'ASSE en tant que présidente. Je ferais de mon mieux pour être à la hauteur des tâches qui me sont confiées. Merci à toi Myriam pour tout ce que tu as fait durant ces années et tout ce que tu continueras à faire en tant que bénévole."

Nos Associations

« Au top!»

Nathalie Grandadam rassemble tous les lundis et les jeudis des personnes d'Elzange mais aussi de Valmestroff, de Basse-Ham, de

Yutz, de Koenigsmacker,.... dans la salle des fêtes d'Elzange pour une séance de renforcement musculaire, de cardio, de step....

La perte de poids est l'une des principales raisons qui les encourage à pousser la porte. Vient ensuite la volonté de se muscler, de bouger et surtout de passer un bon moment.

Il est possible avec un minimum de temps et d'efforts, de prendre en main votre corps et votre santé. Donnez-vous quelques heures par semaine ... Pensez à vous!

C'est décidé ! Vous venez de prendre de bonnes résolutions !

Alors à bientôt !!!

Top | Forme



Retrouvez toute l'équipe de « Top Forme » les lundis et jeudis à partir de 19h30.

YOGA ELZANGE

ASSOCIATION DE DETENTE ET de LOISIRS D'ELZANGE (ADLE)



L'ADLE a relancé pour cette saison 2020/2021 l'atelier yoga.

Cette activité a permis de réactiver l'ADLE qui était au point mort depuis 2008. Sous l'impulsion de la commune, les bénévoles ont démarré cette animation le 27 septembre 2017.

Dès le départ des yogis (confirmés ou pas...) furent intéressés par cette discipline. Sous l'élan du coach Elisabeth en moyenne 15 sportifs sont présents aux séances.

La session de yoga se déroule tous les mercredis de 19h30 à 20h45 au centre socio culturel.

Le tarif et de 130€ pour l'année (paiement possible en trois fois), la première séance « découverte » est offerte!

Pour tous renseignements: 06 01 36 28 24 & 06 68 71 89 75

Nos Associations



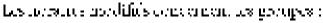
11 ans déjà!

11 ans que le club » Body Boxing Defence » d'Elzange existe.

Avec una bede évolution en termes d'actièrents du cultiqui passe d'une quinzaine de nombres paur la saison 5009-2010 a environ 90 mantress paur la saison 5019-2050.

Cette nut augmentation est que aux mise en place des groupes « Acos » et « Poussins », mais égacment et suitout avec l'aule de tous les lénévoles que une apporté teurs dynamisme et leur motivation.

Avec la uneu sonitoire que fom subil, le utab e 63D e socapte aux restrictions bées au GCVID-19 en modifiont les torrattes de cours ofin de ne pos se renouver en masse cans les broots, mais également over la désinfection régulière de motériel et des locats.



Acces a tunda e, more reci de 18.615 à 19În.5.

El « l'oussins » di

- 🦭 Groupe miliation (débulant): menereci de 1814 17h et Meneredi de 17h18 / 18h15.
- Stouge éducative (2 ans c'anomore) : montes de c'17:15 à 18:15 et Vendadi de 18:20.
 à 19h20.



Connue the que sumée notes inverons acetes personnes, consumes, femines et enfants (a partir de 8 ans) a seriei les de l'article l'acete (la se puels points).

A noter que le groupe « Acos » (entre 10 e. 15 ans) » en reactority de secrée e. il est au complete néammens il reste de la place dans les groupes » adultes » (a partir de 16 ans) et « poussins » (a partir de 6 ans).

Note proposeds brojotal des orals de Cytobe-bosing (filmesseuse) prontés den l'accidés, (les orals sent populates et pous orandiques tours dates et heures sur motre page de corock : <u>Riody Boxing Delence Hampe</u>.





Hommage à Paul WALLERICH

« Discours de Gérard LERAY, Maire d'Elzange »

Quelques mots pour vous rappeler la vie publique de Paul dit Norbert.

À cela, je souhaiterai associer Guy Soulet, précédent maire de notre village.

Très longtemps Norbert a été au plus près de la gestion de la commune.

Conseiller municipal depuis mars 1977 avec Clément Kleiver

Réélu en mars 1983 et 1989 avec Jean Jungling

Adjoint au maire en juin 1995.

Il fera partie de la nouvelle équipe de Guy Soulet comme adjoint également en mars 2001 jusqu'en 2008,

Soit 31 ans de présence au sein du conseil municipal d'Elzange.

Médaille de vermeil Régionale Départementale et Communale.

Très intéressé, investi dans de nombreuses commissions ou représentant de la commune dans divers syndicats, fidèle, aux propos toujours pertinents avec un caractère bien trempé.

Mais on se souviendra de Norbert comme étant l'un des initiateurs, dès son origine, de la Bibliothèque municipale .

Très impliqué avec Solange Védral, il saura monter, organiser et surtout la faire rayonner bien au-delà des limites de notre village.

C'est une des grandes fiertés de notre commune, aujourd'hui encore son empreinte est toujours perceptible. Il tiendra cette bibliothèque de main de maitre jusqu'en 2008 en la modernisant.

Passionné d'ordinateur et d'informatique, il en a amélioré la gestion en lui donnant une seconde jeunesse.

Président infatigable de l'association Elzangeoise des Fêtes, l'AEF jusqu'en 2018.

Créateur et animateur du club des retrouvailles ayant permis aux personnes seules ou âgées de se rencontrer 2 fois par mois .

Membre actif des donneurs de sang.

Cher Norbert, je me fais le représentant des Elzangeois pour te dire MERCI et AU REVOIR.